

PENSIONS

MAUVAISES COMPARAISONS

On raconte beaucoup d'absurdités sur les pensions des fonctionnaires. On dit souvent que les traitements des fonctionnaires sont très élevés, parfois même plus que les salaires du secteur privé. Mais on ne compare que les salaires nets. C'est bizarre, car chaque fois que les patrons des entreprises privées dénoncent des « charges salariales trop élevées », ils parlent des salaires bruts. Lors de la négociation des conventions collectives avec les partenaires sociaux également, ou encore dans le cadre de l'accord interprofessionnel, il n'est toujours question que de salaires bruts.

Si nous comparons de manière logique les salaires bruts des fonctionnaires avec les salaires bruts équivalents dans le secteur privé, il apparaît souvent que les salaires des fonctionnaires sont plus bas que ceux du privé. C'est parfaitement compréhensible. Sur les salaires bruts des fonctionnaires, il n'y a pas de retenue pour l'assurance chômage ni pour la pension. La pension des fonctionnaires n'est pas financée par les caisses de la sécurité sociale. Tant les salaires (ou les traitements, suivant que l'on parle d'agents statutaires ou contractuels), que les pensions des fonctionnaires sont puisés dans le Budget de l'État.

Si les fonctionnaires travaillent plus longtemps, leur salaire (ou traitement) brut devra être payé plus longtemps, ce qui pèsera négativement sur le Budget. Tandis que ceux qui partent à la retraite permettent une économie puisque le montant de celle-ci est moindre que leur salaire.

S'ils veulent faire travailler les fonctionnaires plus longtemps (ce qui est le but), cette économie disparaîtra et c'est cela qu'ils veulent compenser en attaquant les pensions des fonctionnaires.

C'est cela la seule vraie raison des mesures projetées contre les pensions des fonctionnaires.

Pendant ce temps, on escamote le fait que les retraites légales du secteur privé sont trop basses. Que ce soit pour le bien-être des intéressés ou pour l'économie en général, il serait préférable d'élever les retraites légales du privé au niveau de celles des fonctionnaires. Parce que les retraites des fonctionnaires sont simplement décentes et que les autres ne le sont pas.

BASCULEMENT 3

SUITE ET FIN ?

La date pour l'exécution du basculement 3 se rapproche. Pour certains, elle est même déjà passée : ISI et P&O sont à présent dans la nouvelle structure et le personnel a été déplacé dans sa nouvelle résidence. Ceux qui n'avaient pas choisi de rester dans ces administrations ont été transférés dans l'administration choisie au basculement 1.

Début juillet, les négociations avec l'Autorité ont surtout porté sur la neutralisation possible des choix faits par les agents de plus de 63 ans et de ceux qui entretemps avaient demandé leur pension. Dans une première phase, seuls ceux dont la demande de pension avait été acceptée ont été neutralisés et ensuite on a tenu compte de toutes les demandes de pension. Nous avons donc pu remédier à certaines anomalies.

Le 23 juillet, en pleine période de vacances, les résultats « définitifs » ont été publiés sur l'intranet. Chaque membre du personnel, sauf ceux de l'AG Documentation patrimoniale, pouvait voir sur « MyP&O » dans quelle résidence administrative il allait atterrir lors de l'opérationnalisation du basculement 3. Très vite, nous avons été submergés de plaintes. Certains membres du personnel étaient convaincus que le protocole n'avait pas été respecté et nous ne pouvions pas leur donner tort. Comme eux, nous avons dû déplorer que certains résultats étaient interpellants. Dans certains cas, les attributions étaient plus défavorables que sur les

premières listes, ce qui en principe n'est pas possible.

Des corrections ont été faites suite aux tickets P&O introduits par certains collègues. Cela a renforcé notre idée qu'il y avait eu des ratés. Avec les autres organisations syndicales, nous avons décidé de prendre contact avec l'Autorité. Nous avons rappelé que le protocole était intervenu en échange d'un arrêt des actions et que son respect était donc essentiel.

Les organisations syndicales ont également été reçues fin août par l'actuel Ministre des Finances, qui participe également aux négociations pour la formation du nouveau gouvernement. Nous en avons profité pour lui faire part de notre mécontentement par rapport à l'application du basculement 3. À cette occasion, un certain nombre d'accords ont été pris avec l'Autorité pour remédier aux problèmes existants. Nous parlerons plus loin de la suite de l'entrevue avec le ministre.

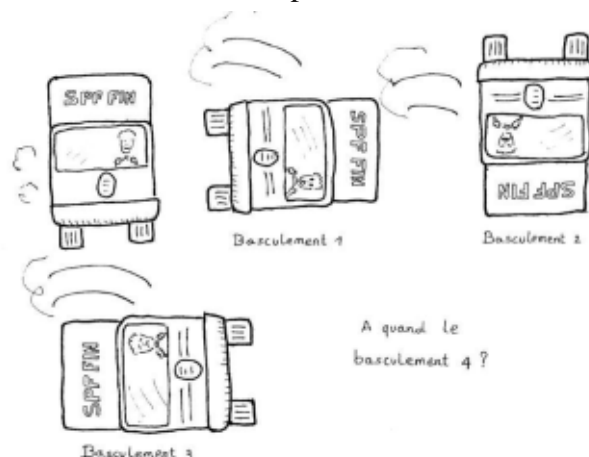
À l'issue de ces démarches, des plaintes de nos membres ont été réexaminées. Certaines résidences administratives étaient postulées par de nombreux agents dont l'ancienneté était insuffisante pour être bien classés. L'Autorité a permis aux intéressés de prendre rendez-vous avec la cellule qui a traité les choix afin de vérifier personnellement leur dossier.

Dans un premier temps, les explications données semblaient plausibles mais après un examen plus approfondi il faut conclure que le traitement des différents choix des agents sur base de l'ancienneté ne s'est pas fait correctement. Nous sommes convaincus que des agents sont repris pour toutes les résidences qu'ils ont choisies même si on leur a attribué un choix antérieur. Ceci n'est évidemment pas normal. Le protocole dit clairement que l'Autorité garantit « que les membres du personnel ne soient pas lésés par l'application de l'article 11 de l'arrêté royal susmentionné dans l'éventualité où ils se seraient classés en ordre utile pour une résidence administrative sur base de la pure application des règles de classement. Cela signifie que ceux qui sur base de leur ancienneté de basculement auraient eu le droit d'affectation, mais qui par application des droits de priorités de l'article 11, n'entrent pas en ligne de compte, seront désignés en surnombre ».

Cet engagement ne souffre pas d'interprétation et

la CGSP exige que ce point du protocole soit appliqué.

La discussion n'est pas encore terminée et



l'Autorité s'est engagée à ne pas ouvrir le Basculement 3 aux contractuels tant que les problèmes du basculement des statutaires ne sont pas résolus. Si dans un premier temps, la date d'ouverture était fixée au 15 septembre (ce qui a été communiqué au personnel) mais nous ne pouvons l'accepter au risque d'accroître le chaos.

Actuellement, l'Autorité met tout en place pour le transfert du personnel vers les nouveaux services, dans certains cas les dates ont été communiquées (voir l'article sur Perception et Recouvrement). Mais il semble que son intention est toujours de lancer le tout à la mi-2015. Dès que nous avons des informations détaillées sur d'autres administrations (des réunions sont prévues pour D&A et DocPat) nous vous informerons via un numéro spécial de l'INFO.

La CGSP a par ailleurs insisté pour qu'un agenda de l'opérationnalisation soit mis sur l'intranet.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE LE 29 AOÛT

Lors de notre rencontre en front commun syndical avec le Ministre, nous l'avons informé tant oralement que par écrit des inquiétudes et des difficultés du personnel par rapport à la restructuration. Nous en avons également profité pour dénoncer la grave pénurie en personnel et pour émettre quelques revendications :

- une lutte efficace contre la fraude fiscale et un meilleur service aux citoyens ;
- une vision claire et définitive du SPF avant la

- mise en œuvre de la restructuration ;
- l'avenir de la Monnaie Royale ;
- le développement de la politique sociale ;
- des mesures budgétaires ;
- la gestion du personnel ;
- les examens de carrière.

Le ministre après nous avoir écoutés aimablement nous a expliqué que ce n'est pas ce qui est sur la table de négociation du nouveau gouvernement. Il sera toutefois important et nécessaire d'aborder tous ces points, si l'on veut assurer le bon fonctionnement du département.

RÉUNION INFORMELLE DOUANES ET ACCISES

Ce 30 septembre, l'Administrateur général des Douanes et Accises nous a présenté la manière dont il veut organiser la nouvelle structure de son administration, tout comme son collègue du recouvrement l'avait fait la semaine précédente. Nous avons reçu un organigramme actualisé de la nouvelle structure, des informations au sujet du moment des déménagements et du plan de communication.

Pour la nouvelle **structure**, nous devons nous référer au document que l'Autorité nous a communiqué. Nous devons constater une fois de plus que des changements ont eu lieu et nous ne percevons pas en quoi cette nouvelle organisation aura réellement un impact positif. Mais, comme l'Autorité ne manque pas de nous le rappeler, les syndicats n'ont pas d'avis à donner sur l'organisation des services. Notre compétence en ce qui concerne les conséquences sur le personnel se limitent à l'impact financier et sont, de ce fait, relativement limitées. Mais il est certain que les douaniers travaillant sur le terrain sont de plus en plus mécontents de leurs conditions de travail.

Ensuite, il a été concrètement question des **déménagements**. L'Administrateur général D&A a été plus concret que son collègue du recouvrement. Nous avons reçu un « high level planing » des dates-cibles avec lesquelles l'Autorité va travailler (désolé pour le vocabulaire employé, c'est celui de l'Autorité) :

- Au 1/12/2014 les « Services centraux » et les « Services du Manager de région » ;

- Au 1/01/2015 les services de la composante régionale de l'administration « Gestion des clients » (KlaMa) ;
- Au 1/02/2015 les services de la composante régionale de l'administration « Bureau unique – Traitement intégré » (BUEK) ;
- Au 1/03/2015 les services de la composante régionale de l'administration « Surveillance, contrôle et constatation » (SCC) ;
- Au 1/04/2015 les services de la composante régionale de l'administration « Enquête & Recherche » (E&R) et les services de la composante régionale de l'administration « Contentieux » (CXT).

Un timing très serré, mais l'Autorité a sous-entendu que tout ne se ferait pas en même temps et que pour certaines entités, ça prendra plusieurs mois. Ainsi, le déménagement de l'administration centrale sera étendu jusqu'au 1/7/2015, date à laquelle le basculement de la composante « SCC » sera normalement terminé. Nous n'avons reçu aucune confirmation quant au fait que les membres du personnel qui devaient quitter les services extérieurs pour l'administration centrale (ou l'inverse) ne bougeraient que lorsque leur ancien service se modifierait.

Enfin, l'Autorité nous a fait part d'une communication qu'elle envisage de diffuser via l'intranet et qui s'y trouve normalement déjà au moment où cet article est rédigé. L'Autorité doit publier la liste complète des membres statutaires du personnel ayant pris part au basculement 3 et des résidences qui leur ont été attribuées. Nous ne pouvons que saluer cette volonté de transparence, mais il faut savoir que quelques ajustements peuvent encore avoir lieu (certains problèmes ne sont pas encore résolus et certains dossiers ayant des implications médicales ou sociales n'ont pas encore été traités). Ces données ne sont pas définitives. En plus, la nomination de certains agents du niveau C ayant réussi l'accession au niveau B et le choix des « shifts » pour certaines personnes peuvent aussi amener des changements de ces données.

Pour une partie du personnel, l'Autorité a été plus floue : en ce qui concerne les membres du personnel qui sont absents de leur service pour une longue durée pour raison de mission, détachement,

suspension, maladie de longue durée, interruption de carrière ou congé pour stage, ils ne se verront attribuer un service dans leur résidence qu'au moment de leur retour. Nous avons malheureusement déjà constaté que ce n'est pas toujours le cas. Nous pouvons conclure qu'il s'agit d'une bonne intention qui n'est pas concrétisée.

L'Autorité maintient son point de vue selon lequel elle n'a plus besoin d'autant de niveaux C dans les services extérieurs et n'y prévoit donc qu'un nombre réduit de places. La conséquence est que de nombreux collègues de ce niveau vont se retrouver dans les résidences où il y a un manque de personnel (Zeebrugge, Leuven, Grace-Hologne,...) ou devront accepter de travailler en shifts. En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, il n'en a quasiment pas été question et c'est un sujet pour lequel la CGSP continue de se battre.

CHANGEMENT D'AFFECTATION

AUTRES IMPACTS SUR VOTRE SITUATION

La restructuration entraîne pour certains un changement d'affectation qui peut les placer dans une situation de **conflit d'intérêts** (*notion très large qui vise toute situation par laquelle le membre du personnel a par lui-même ou par personne interposée un intérêt personnel susceptible d'influer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions ou à créer la suspicion légitime d'une telle influence*).

Si vous avez un doute quant à la confiance en votre impartialité que les contribuables ou redevables pourraient avoir, contactez votre délégué pour qu'il vous informe sur les démarches à effectuer auprès des services P&O.

Par ailleurs, certains ont été autorisés à exercer une activité en **cumul**. Il convient de vérifier que la nouvelle affectation est couverte par cette autorisation et qu'elle ne va pas à l'encontre de certaines conditions imposées. En cas de doute, confiez votre dossier à votre délégué.

Vous avez été nombreux à nous questionner sur l'organisation systématique d'entretiens de fonctionnement au SPF Finances. L'arrêté royal du 24 septembre 2013 relatif à l'évaluation dans la Fonction publique fédérale n'impose pas d'organiser ces entretiens. Il prévoit seulement que ces entretiens peuvent être demandés par l'évaluateur ou par l'évalué si l'un d'eux l'estime nécessaire et que plusieurs entretiens de fonctionnement peuvent être organisés au cours d'un même cycle. Ces entretiens se clôturent par un rapport. Il est normal qu'à ce stade, les objectifs ne soient pas atteints sinon cela voudrait dire que pour la prochaine période d'évaluation on pourrait vous en fixer davantage.

L'évalué peut refuser de participer à l'entretien de fonctionnement demandé par son évaluateur mais n'y a, à notre avis, aucun intérêt. De plus, il ne faut pas perdre de vue que ce refus fera partie du dossier d'évaluation. Voilà pour ce qui est de l'application stricte.

L'entretien de fonctionnement est l'occasion idéale d'aborder des solutions aux problèmes relatifs au fonctionnement de l'agent ou aux objectifs qu'il doit atteindre. Ces problèmes peuvent concerner l'organisation ou le fonctionnement du service, mais aussi l'accompagnement du chef ou encore des facteurs externes. Pendant cet entretien, on peut aussi aborder le développement de l'agent dans une fonction ainsi que les perspectives de carrière. C'est donc une occasion à saisir pour adapter de commun accord avec l'évaluateur les objectifs de prestation et de développement.

Un bon conseil, préparez cet entretien en relisant votre description de fonction, vos profils de compétences et les objectifs spécifiques de l'entretien de planification et déterminez les points dont vous voulez discuter (problèmes, éléments positifs, résultats réalisés, collaboration au sein de l'équipe, points de développement, etc.)

Si vous deviez douter encore que les services publics sont utiles et créent de la croissance, voici un lien intéressant

<http://tinyurl.com/pbn7g26>

MUTATIONS TEMPORAIRES POUR RAISON SOCIALE OU MÉDICALE

INFORMATION IMPORTANTE

Pour les personnes pour qui la résidence obtenue lors du basculement entraîne des difficultés importantes et qui estiment pouvoir bénéficier d'une mutation temporaire pour raison sociale ou médicale, le service Bien-être conseille d'introduire une demande 3 mois avant la date prévue du basculement de leur entité.

RÉGIONALISATION ET ARRÊT DES RECRUTEMENTS

IMPROVISATION ILLÉGALE ?

Durant le mois d'août, la CGSP a appris que l'appel aux volontaires de l'Enregistrement pour la Région flamande a eu tellement peu de succès qu'il manque 74 équivalents temps plein pour remplir le cadre.

A l'époque, l'Autorité envisageait d'engager 74 personnes sous contrat « Rosetta » dans certaines localisations afin de combler ce déficit. Cette procédure permettait d'éviter que certaines personnes ne soient transférées d'office vers la Région flamande.

Cependant, les négociations en vue de la formation du gouvernement fédéral ont des conséquences directes pour nos agents. Comme le gouvernement actuel en affaires courantes ne voulait pas grever la situation budgétaire actuelle, il a décidé de bloquer toutes les procédures de recrutement en cours. Une des conséquences directes c'est que les engagements de contractuels « Rosetta » ne pourront pas avoir lieu.

Nous avons interpellé l'Autorité sur ce qu'elle songeait faire pour remplir ce déficit de 74 équivalents temps pleins, mais elle se contente d'asséner qu'un gouvernement fédéral sera rapidement mis en place. Cette rapidité ne semble pas vraiment à l'ordre du jour...

Petit détail intéressant : le Ministre de l'Intérieur sortant (Melchior Wathelet) semble d'avis que cette décision de blocage des engagements fédéraux est ... illégale. Il a d'ores et déjà indiqué que la police n'appliquerait pas cette mesure.

La CGSP exige qu'il en soit de même pour les recrutements prévus au SPF Finances, aussi - mais pas seulement - pour le recrutement des 74 contractuels « Rosetta ».

CENTRES DE SCANNING

DE COMPENSATIONS À IMPROVISATIONS

Comme chaque année et depuis 2004, l'Administration générale de la Fiscalité et maintenant le Service d'encadrement Logistique octroient des compensations au personnel des centres de scanning pour l'encourager à prester dans le cadre des opérations de scanning soumises à rendement entre le 1er juin et le 21 novembre.

La période des déclarations papier s'est achevée le 26 juin et une surcharge importante de travail oblige le personnel de ce service à augmenter le rendement des prestations durant le second semestre.

Ces déclarations doivent être scannées et encodées de manière informatique avant fin novembre de manière à ce que les services des contributions puissent vérifier les données et enrôler l'impôt des personnes physiques dans les temps.

Certes si Tax-on-Web a provoqué une nette diminution des déclarations papier en 2012, le recours aux contrats d'étudiants a été supprimé. Un nombre considérable de déclarations sous forme papier sont pourtant encore envoyées ou postées vers les deux centres de scanning de Gent et Namur.

De plus le système informatique est inadapté ce qui a engendré l'envoi de rappels aux contribuables qui pourtant ont bien rentré leur déclaration fiscale dans les délais.



Un système de compensation est concerté au Comité intermédiaire de concertation chaque année en juin. Le 24 juin dernier, l'Autorité du service Logistique a maintenu les mêmes modalités de compensation pour l'année 2014.

Cependant, elle a déjà signalé que des solutions structurelles pour renforcer les équipes des centres de scanning allaient être mises en œuvre pour équilibrer davantage la répartition de la charge de travail sur l'année et supprimer dès 2015 ou 2016 ce système de compensation.

La CGSP a demandé une réunion exceptionnelle du Comité intermédiaire de concertation pour la fin de l'année afin de vérifier si les solutions envisagées par l'Autorité apporteront pour l'avenir des conditions de travail nettement moins oppressantes pour le personnel de scanning ou d'envisager le maintien du système de compensation quelques années encore.

Confrontée au manque d'effectifs, l'Autorité, sans concertation préalable des organisations syndicales et dans la précipitation, a fait appel à des volontaires parmi les agents et membres du personnel contractuel de niveau D des provinces de Namur et de Flandre orientale, du service d'encadrement Logistique, pour un soutien temporaire au centre de scanning de Namur.

Ce bricolage pose de nombreuses questions posées lors du CIC personnel du 7 octobre 2014.

La CGSP ACOD ne peut que déplorer cette façon de procéder.

FÉDOREST

PROJET DE RÈGLEMENT DE TRAVAIL ET RÈGLEMENT INTERNE D'HYGIÈNE

Un projet de règlement de travail a enfin été soumis à la concertation syndicale en juin et un avis motivé devait être remis à l'Autorité au mois d'août. Si le règlement de travail en lui-même ne semblait pas soulever de problèmes aux yeux des délégués, il en va tout autrement de l'annexe intitulée « Règlement interne d'hygiène ». C'est pourquoi la CGSP a donné un avis positif conditionné à la révision de cette annexe car :

1. Le texte ne précise pas dans quelles zones occupées par les membres du personnel ces

restrictions sont d'application. Il faudrait préciser si ces mesures s'appliquent à l'ensemble des locaux (bureau, cuisine, salle, réserves,...) ou pas.

2. Les règles imposées dans cette annexe vont plus loin que celles reprises par l'AFSCA, notamment dans sa brochure « Guide d'autocontrôle pour le secteur des cuisines de collectivités et les maisons de repos » : l'utilisation de parfum n'est pas réglementée dans ce guide, le port de gants à usage unique n'est pas imposé systématiquement à condition que les mains soient propres.

3. Pour ce qui est de la tenue de travail, l'employeur doit faire entretenir correctement les tenues de travail et en fournir un nombre suffisant afin que chaque travailleur puisse avoir une tenue propre chaque jour. De plus, pour le travail dans les congélateurs, des tenues spécifiques doivent être prévues, le port de vêtements personnels au-dessus de la tenue de travail étant interdit par les normes AFSCA.

4. Si ce sont des raisons d'hygiène qui entraînent l'interdiction d'usage d'un GSM privé, il n'y a pas lieu de faire une exception pour les GSM professionnels.

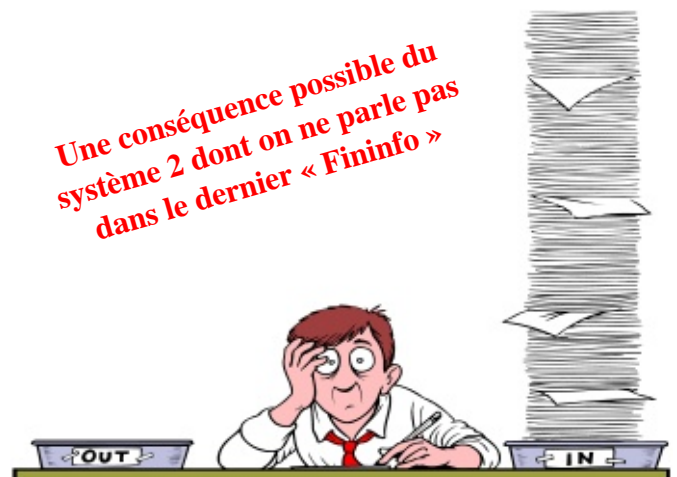
La CGSP s'attend à ce qu'une nouvelle version de ce texte soit proposée et reste vigilante !

HORAIRE VARIABLE

APPLICATION ET PRESTATIONS EN DEHORS DES HEURES ORDINAIRES

Dans notre dernier info, nous vous avons annoncé un comité de concertation le 24 juin avec à l'ordre du jour les horaires particuliers dans certains services de l'AG Fisc (Recherches) et des D&A.

Une conséquence possible du système 2 dont on ne parle pas dans le dernier « Fininfo »



Lors de cette réunion, nous avons fait beaucoup de remarques sur les projets proposés par l'Autorité, celle-ci avait alors promis de nous soumettre des textes amendés lors d'un prochain CIC. Ce CIC, initialement prévu le 23 septembre, a été reporté au 7 octobre.

Nous vous tiendrons informés des résultats de cette concertation dans une prochaine édition.

CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES

DES PROBLÈMES PERSISTANTS ENFIN RÉSOLUS ?

Lors de la réunion informelle du 24 juin 2014, l'Autorité a enfin présenté les pistes de solutions pour des problèmes qui attendaient depuis longtemps.

Un petit aperçu...

Les arriérés de paiement

Un certain nombre d'employés des conservations des Hypothèques ont droit depuis longtemps à des arriérés. Et ce, pour différents motifs : comme l'adaptation de la carrière des niveaux C en application de la réglementation relative aux formations certifiées, le passage de 5 à 8 ans de la période de validité de certaines formations certifiées, le passage à l'échelon supérieur pour les niveaux B (dans la promotion à l'échelle de salaire plus élevé (de BF1 à BF2 et BF3 à BF4). Et d'autres problèmes touchaient par ricochet le calcul du pécule de vacances et la prime de fin d'année.

Au cours des dernières années, nous avons, à de nombreuses reprises, entendu l'Autorité nous dire que tout serait « bientôt (!) » réglé. Et rien n'a bougé. Maintenant, l'Autorité nous dit que ce problème « trouve ses racines dans la coexistence de deux systèmes différents, l'un pour les finances et l'autre pour les conservations des hypothèques ». Une première tentative de résoudre le problème de manière automatisée a échoué. Un recalcul manuel et individuel est maintenant en cours.

L'ajustement de la rémunération des employés au niveau des formations certifiées devrait être en ordre depuis fin juillet. L'adaptation des périodes de validité et les passages aux échelles supérieures du niveau B devait être réglée fin août 2014. Le calcul des arriérés devrait être fait lors du calcul du

salaire de septembre. Les adaptations des pécules de vacances et primes de fin d'année auront normalement lieu en octobre 2014.

Promotions

L'Autorité a promis d'appliquer la rétroactivité pour la correction des erreurs commises dans les promotions vers la deuxième échelle de traitement du niveau C. Un arrêté concernant l'examen d'assistant financier (niveau C) est en préparation. Les agents de niveau B qui se situent dans l'échelle BF1 et qui ont réussi une formation certifiée seraient promu en BF2 (au terme de la période de validité), afin qu'ils ne subissent pas les effets néfastes de la transition à la nouvelle « carrière Bogaert ». Dans le niveau B, l'octroi de deux biennales pourrait générer des problèmes. L'Autorité a promis d'analyser la situation.

Formation certifiée

À la question de savoir si les inscriptions à des formations certifiées qui n'ont pas encore été organisées sont valables, l'Autorité a indiqué que ces cours seront encore organisés à l'avenir sans donner d'autres précisions.

Cycles d'évaluation

Pour les employés contractuels des conservations des hypothèques, la réglementation doit être revue afin que le lien entre l'évaluation et la rémunération soit repris. C'est en cours et une communication sera faite via l'intranet.

Statutarisation

La statutarisation est devenue réalité et a été finalisée en mai 2014. Depuis cette date, certains statutaires sont partis à la retraite, ce qui a libéré des places dans le cadre pour certaines localisations. Une postulation a ouvert ces postes pour les commis temporaires qui répondaient aux conditions de statutarisation. Pour rappel, il s'agit d'avoir réussi l'examen A ou B et avoir au minimum 60 mois d'ancienneté dans le grade. L'attribution des postes se fera de la manière suivante : d'abord les lauréats de l'examen A (par ordre de résultat : du plus élevé au plus bas) puis ceux de l'examen B (également par ordre de résultat). Cette postulation est maintenant clôturée et les personnes concernées ont été informées du résultat (ils peuvent maintenant entamer le stage menant à la statutarisation).

Pas suffisamment d'ancienneté ?

Tant qu'il y aura un contingent d'employés temporaires répondant aux conditions de statutarisation, des postulations seront organisées. Mais qu'en est-il des temporaires lauréats d'un examen A ou B mais ne remplissant pas la condition d'emploi de 60 mois ? Une lettre posant la question a été adressée au Président du Comité de Direction du SPF Finances mais elle reste à ce jour sans réponse. Nous ne manquerons pas d'insister pour avoir une solution !

Décision

La CGSP est heureuse de constater que l'Autorité semble enfin prendre en considération ces problèmes persistants. Si vous constatez que certaines irrégularités ne sont pas corrigées, avertissez-en votre délégué CGSP !

SERVICE SOCIAL

INCOHÉRENT OU PAS SOCIAL ?

Ce numéro de l'info presque bouclé, nous voulions trouver encore une petite place pour vous informer des nouvelles décisions de notre service Bien-Être. Le Comité de consultation sociale s'est réuni le 30 septembre, tout d'abord, on nous a donné les chiffres du budget 2014, en nous faisant un beau discours sur les sommes qui seraient libérées dans le futur et qui seraient utilisées pour « mettre en place des stratégies de prévention ».



**LA FIN DES CONSULTATIONS DE
MÉDECINE PRÉVENTIVE : VOUS AVEZ
DIT SOCIAL ?**

Pour libérer des budgets il suffit de ne plus dépenser, la recette est infaillible. Après Saint-Nicolas, les aides individuelles et les prêts au personnel quasi plus accordés, on nous a annoncé

lors de ce Comité qu'il n'y aurait plus de consultation de médecine préventive à Bruxelles, Liège et Anvers à partir du 1/1/2015. Voici un premier bel exemple de la stratégie de prévention de notre département et surtout de l'incohérence !

Les organisations syndicales ont toutes remis un avis négatif !



**23 septembre : 7.000
militants lance un
avertissement au
futur gouvernement !**



TABLE DES MATIÈRES

Pensions	1
Basculement 3	
Suite et fin ?	1
Rencontre avec le Ministre	2
Réunion informelle AGD&A	3
Changement d'affectation	4
Évaluation	4
Mutation temporaire pour raison sociale ou médicale	5
Régionalisation et arrêt des recrutements	5
Centres de scanning	5
Fédorest	6
Horaire variable	6
Conservations des hypothèques	7
Service social	8

ADRESSES DE CONTACT CGSP

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65

e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

PRÉSIDENT

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985

e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43

e-mail : valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRW)

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84

e-mail : marieclaire.holsbeke@gmail.com

Déléguée dispensée

Anne-Françoise Ensay, tél. 0479 77 13 02

e-mail : anne-francoise.ensay@cgspacod.be

DÉLÉGUÉ POUR LES GERMANOPHONES

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55

e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be



Adhérez à la CGSP AMiO Finances

Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à votre délégué ou renvoyez-le à

CGSP AMiO Finances

Place Fontainas 9-11

1000 Bruxelles

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. :

GSM :

eMail :@minfin.fed.be

eMail privé :

CONTACTS POUR NOS RÉGIONALES

Bruxelles : **Valérie Demeulemeester**, tél. 0473 752743 - valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Centre : **Jean-Marc Lauwers**, tél. 0257 57341 - jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be

Charleroi : **Luc Vander Weyden**, tél. 071 797111 - luc.vanderweyden@cgsp.be

Hainaut occidental : **Pierre Wattier**, tél. 0257 77205 - pierre.wattier@minfin.fed.be

Huy : **Jean-Marie Lizin**, tél. 0257 71626 - jean-marie.lizin@minfin.fed.be

Liège : **Guy de Lannois**, tél. 0257 59038 - guy.delannois@minfin.fed.be

Luxembourg : **Laurence Mazzocco**, tél. 0257 70425 - laurence.mazzocco@minfin.fed.be

Mons : **Jean-Claude Vanderstraeten**, tél. 0488 588090 - cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Namur : **Claude Mengeot**, tél. 0257 54496 - claude.mengeot@minfin.fed.be

Verviers : **Philippe Lange**, tél. 0257 76502 - philippe.lange@minfin.fed.be

Welkenraedt : **José Nicolaye**, tél. 087 88 00 55 - jose.nicolaye@cgsp.be

PLATEFORME CONRE LE TRANSATLANTISME !
WWW.NO-TRANSAT.BE

Editeur responsable : Roland Vansaingele - CGSP AMiO - Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles

CGSP FLASH INFO FINANCES - octobre 2014 - PAGE 9